

Communiqué n°2018/03
du Parquet général près la Cour des comptes
au sujet des affaires de discipline budgétaire et financières
déférées devant la Cour des comptes

Dans le cadre de l'exercice des compétences juridictionnelles dévolues au Parquet général près la Cour des comptes conformément à la loi n°62-99 formant Code des Juridictions financières, et après la réception, courant le mois de mars 2018, de rapports transmis par la Chambre de Vérification et de Jugement des comptes, suite aux délibérations de ladite chambre sur les rapports relatifs à la vérification des comptes de la Trésorerie Provinciale de Fès au titre des exercices budgétaires allant de 2006 à 2013 ;

L'examen desdits rapports et des différentes pièces justificatives qui leurs sont jointes a révélé l'existence des faits susceptibles de constituer des infractions en matière de discipline budgétaire et financière, telles qu'elles sont énumérées dans l'article 54 de la loi n°62-99 susmentionnée.

En conséquence, le Procureur général du Roi a déféré ces affaires devant la Cour des comptes conformément aux dispositions des articles 57 et 58 du Code des Juridictions Financières, et a pris douze (12) décisions de poursuite devant ladite Cour dans le cadre de la procédure de discipline budgétaire et financière et a requis du Premier président la désignation des conseillers rapporteurs chargés de l'instruction des faits objets des irrégularités attribuées aux personnes poursuivies dans lesdites affaires. Il s'agit de trois (3) affaires relatives à la délégation du Ministère de la Santé de Fès et à deux Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique de la même ville.

Sur la base de ses réquisitions, le Premier Président de la Cour des comptes a désigné, par voie d'ordonnances, des conseillers rapporteurs chargés de l'instruction desdites affaires, conformément aux dispositions de l'article 59 du Code des Juridictions Financières, dans la perspective d'accomplir les autres aspects de la procédure, tels que prévus par les articles 60 et suivants dudit code.

Le Procureur général du Roi

Me Abdellatif Benzidiya